

Diagonales : Revendez vos cadeaux

16-12-2016

Bientôt va revenir cette nouvelle habitude consistant à revendre sur Internet les cadeaux reçus sous le sapin de Noël. Laissons de côté la question métaphysique que peut soulever une telle démarche pour nous intéresser à sa portée économique. Que se passe-t-il lorsque je revends le portable dernier cri qu'on vient de m'offrir ou que ma voisine se défait du tome de la Pléiade dont j'ai cru qu'il lui ferait plaisir ?

Il n'y a pas de création monétaire et la valeur ajoutée se limite à la commission que perçoit le site web et aux miettes qui sont parfois versées à des partenaires comme la Croix Rouge. Tout se passe comme s'il s'agissait d'une opération blanche. Mais ce n'est pas si simple : il faut en effet compter avec ce que chacun fait du produit de la revente de ses cadeaux. Avec ce que je vais tirer de mon portable, je vais me précipiter dans une librairie pour acheter un volume de la Pléiade. J'encourage ainsi l'édition française. Mais avec ce qu'elle va encaisser, ma voisine va courir s'acheter un portable : elle aggrave le déficit commercial et l'endettement de la France.

Conclusion : pour vous comporter en citoyen responsable, revendez vos cadeaux si vous le souhaitez, mais pas les made in France !

Jean-Jacques Salomon

jjsalomon@oomark.com